

Cote du document:	EB 2007/91/R.24
Point de l'ordre du jour:	10 c) ii)
Date:	31 juillet 2007
Distribution:	Publique
Original:	Anglais

**F**



Cœuvrer pour que les ruraux pauvres  
se libèrent de la pauvreté

## **Rapport du Président**

### **Proposition de prêt à la République des Maldives pour le**

### **Programme de diversification de la pêche et de l'agriculture**

Conseil d'administration — Quatre-vingt-onzième session  
Rome, 11-12 septembre 2007

---

Pour: **Approbation**



## **Note aux Administrateurs**

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser sur le présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec le responsable du FIDA ci-après:

### **Sana F.K. Jatta**

Chargé de programme de pays  
téléphone: +39 06 5459 2446  
courriel: [s.jatta@ifad.org](mailto:s.jatta@ifad.org)

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

### **Deirdre McGrenra**

Fonctionnaire responsable des organes directeurs  
téléphone: +39 06 5459 2374  
courriel: [d.mcgrenra@ifad.org](mailto:d.mcgrenra@ifad.org)



## Table des matières

<b>Sigles et acronymes</b>	<b>ii</b>
<b>Recommandation d'approbation</b>	<b>iii</b>
<b>Carte de la zone du programme</b>	<b>iv</b>
<b>Résumé du prêt</b>	<b>v</b>
<b>I. Le programme</b>	<b>1</b>
A. Principal créneau de développement visé par le programme	1
B. Financement proposé	1
C. Groupe cible et participation	2
D. Objectifs de développement	3
E. Harmonisation et alignement	3
F. Composantes et catégories de dépenses	4
G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats	4
H. Avantages et justification économique et financière	5
I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement	5
J. Principaux risques	6
K. Durabilité	6
<b>II. Instruments juridiques et autorité</b>	<b>6</b>
<b>III. Recommandation</b>	<b>7</b>
<b>Annexe</b>	
Garanties importantes incluses dans l'accord de prêt négocié	9
<b>Appendices</b>	
I. Key reference documents (Principaux documents de référence)	
II. Logical framework (Cadre logique)	

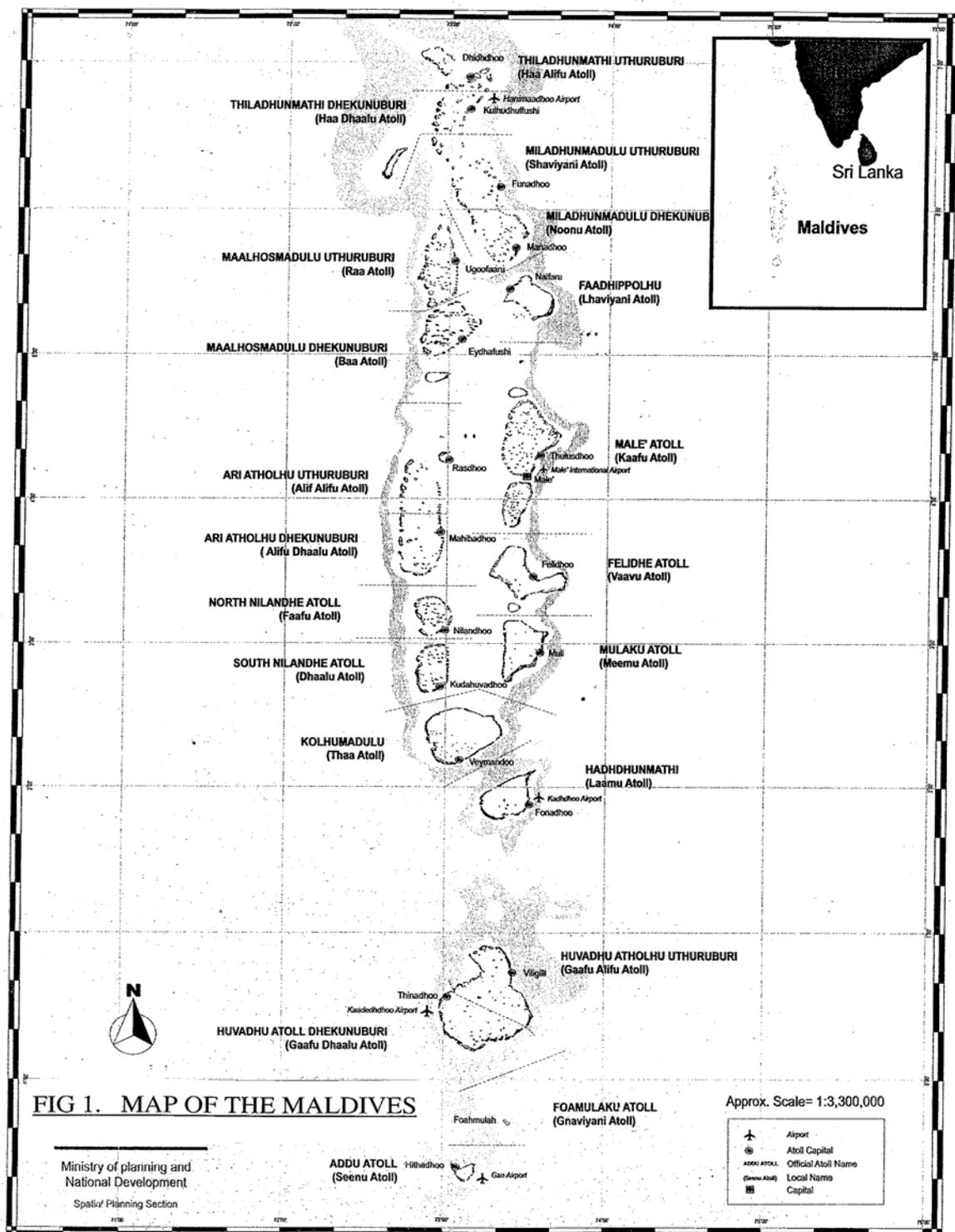
## **Sigles et acronymes**

SAFP	Système d'allocation fondé sur la performance
TRE	Taux de rentabilité économique
UCP	Unité de coordination du programme

## **Recommandation d'approbation**

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de prêt à la République des Maldives pour le Programme de diversification de la pêche et de l'agriculture, telle qu'elle figure au paragraphe 35.

# Carte de la zone du programme



**Source:** Ministère du plan et du développement national  
 Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

## République des Maldives

### Programme de diversification de la pêche et de l'agriculture

#### Résumé du prêt

<b>Institution initiatrice:</b>	FIDA
<b>Emprunteur:</b>	Gouvernement des Maldives
<b>Organisme d'exécution:</b>	Ministère de la pêche, de l'agriculture et des ressources marines
<b>Coût total du programme:</b>	6,8 millions de USD
<b>Montant du prêt du FIDA:</b>	2,35 millions de DTS (équivalent approximativement à 3,5 millions de USD)
<b>Conditions du prêt du FIDA</b>	40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) par an
<b>Cofinanceurs:</b>	Secteur privé Bank of Maldives
<b>Montant du cofinancement:</b>	Secteur privé: 1,5 million de USD Bank of Maldives: 0,5 million de USD
<b>Conditions du cofinancement:</b>	Fonds propres, ressources disponibles et dons
<b>Contribution de l'emprunteur:</b>	1,3 million de USD
<b>Institution chargée de la préévaluation:</b>	FIDA
<b>Institution coopérante:</b>	Supervision directe par le FIDA



# Proposition de prêt à la République des Maldives pour le Programme de diversification de la pêche et de l'agriculture

## I. Le programme

### A. Principal créneau de développement visé par le programme

1. Dans la plupart des îles des Maldives, le niveau de pauvreté et de vulnérabilité aux risques naturels et aux chocs exogènes reste élevé. La plupart des habitants vivent de l'agriculture et de la transformation du poisson, et il est donc essentiel d'accroître la productivité et la rentabilité de ces activités. Ainsi, le Programme de diversification de la pêche et de l'agriculture aidera les producteurs agricoles et les transformateurs de poisson à accroître la qualité de leurs produits et leur ouvrira l'accès à des niches de marché. À cette fin, trois sociétés couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur (sociétés intégrées) seront créées: une pour les fruits et légumes frais, une pour les fruits et légumes transformés et une pour le poisson transformé.

### B. Financement proposé

#### Modalités et conditions

2. Il est proposé que le FIDA accorde à la République des Maldives un prêt d'un montant de 2,35 millions de DTS (équivalant approximativement à 3,5 millions de USD), à des conditions particulièrement favorables, pour contribuer au financement du Programme de diversification de la pêche et de l'agriculture. Ce prêt aura une durée de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, et sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an.

#### Conformité au système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) du FIDA

3. L'allocation fixée pour la République des Maldives au titre du SAFP est de 1,0 million de USD pour un an ou de 6,0 millions de USD pour deux cycles triennaux. Le programme sera mis en œuvre sur cinq ans.

#### Endettement du pays et capacité d'absorption de l'État

4. En 2005, l'encours de la dette extérieure s'élevait à 482 millions de USD (61% du PIB). Le ratio du service de la dette est passé de 4,1% en 2004 à 6,6% en 2005 – soit une augmentation de 50% en un an – en raison des effets à court terme du tsunami. Tant l'exécution du service de la dette que la capacité d'absorption du pays sont satisfaisantes. Le FIDA a engagé 12,22 millions de USD environ, répartis sur quatre interventions, dont trois sont désormais achevées. Pour tous ces prêts, les décaissements ont été nettement supérieurs à la moyenne du FIDA.

#### Flux de fonds

5. Les fonds seront affectés sur un compte spécial en USD administré par l'Unité de coordination du programme (UCP) sur la base des programmes de travail et budgets approuvés. Les fonds de contrepartie seront transférés sur un compte du programme en monnaie locale avant d'être acheminés sur des comptes en monnaie locale gérés par chaque société intégrée. Les contributions octroyées par le secteur privé aux sociétés seront directement versées sur ces comptes. L'UCP assurera la gestion d'un compte distinct en monnaie locale destiné à couvrir ses dépenses propres. Ce compte sera approvisionné par des fonds provenant du compte spécial et par les fonds de contrepartie du gouvernement.

#### Modalités de supervision

6. Il est proposé que le FIDA supervise directement le programme.

## **Dérogations aux conditions générales applicables au financement du développement agricole et aux politiques opérationnelles du FIDA**

7. Aucune dérogation n'est envisagée.

### **Gouvernance**

8. Les mesures suivantes permettront de renforcer les aspects relatifs à la gouvernance: toutes les procédures de passation des marchés seront transparentes et compétitives; des examens à mi-parcours et à l'achèvement du programme ainsi que des études d'impact seront effectués; les comptes du programme feront l'objet d'un audit annuel conformément aux Directives du FIDA relatives à l'audit; et des rapports d'audit certifiés seront envoyés au FIDA pour examen et commentaire, assortis de l'opinion spécifique formulée par l'auditeur quant aux états de dépenses, au compte spécial et aux contrôles comptables et internes du programme.

## **C. Groupe cible et participation**

### **Groupe cible**

9. Les activités de transformation du poisson prévues dans le cadre du programme auront pour cible certaines îles des atolls de Shaviyani et Noonu au nord, et de Vaavu, Faafu, Dhaaly, Meemu, Thaa et Laamu au sud. Les activités agricoles seront concentrées dans certaines îles des atolls de Haa Alifu et Haa Dhaalu au nord et de Laamu au sud. Dans ces zones, le revenu par habitant est inférieur à celui des autres îles et atolls. La densité démographique y est élevée et le potentiel de diversification de la pêche et de l'agriculture est fort. Au sein de chaque communauté insulaire, le groupe cible sera constitué de producteurs agricoles et de transformateurs de poisson, la priorité étant accordée aux femmes économiquement vulnérables.

### **Méthode de ciblage**

10. Le ciblage comportera: a) la sélection des îles participant au programme sur la base de critères préétablis tels le potentiel d'activité commerciale et le niveau de pauvreté notamment; b) le ciblage, sur une île donnée, de toutes les petites entreprises de production agricole et de transformation du poisson, étant entendu que la moitié au moins des bénéficiaires devront être des femmes; c) la signature, par chaque ménage bénéficiaire, d'un contrat à terme avec une société intégrée spécifiant les exigences de qualité et de quantité, le calendrier de livraison et les prix. Les paysans et les transformateurs de poisson qui ne sont pas disposés à signer un contrat de ce type, ou ne sont pas en mesure de le faire, ne feront pas partie des sociétés intégrées; d) la garantie qu'aucun producteur agricole ou transformateur de poisson n'occupera une position dominante; et e) l'identification des femmes bénéficiaires, en fonction de leur niveau de vulnérabilité, par l'intermédiaire des comités de développement féminins.

### **Participation**

11. Les producteurs agricoles et les transformateurs de poisson pourront, s'ils le souhaitent, participer aux sociétés intégrées; cela suppose que les participants leur confieront le contrôle de la gestion des aspects tels que la coordination des activités de commercialisation, le partage des frais de transport et la standardisation de la production et de la qualité des produits. En échange, ils recevront des bénéfices offerts jusque-là uniquement aux organisations plus importantes. Par ailleurs, les participants constitueront des associations afin d'affronter des questions d'intérêt commun – besoins en formation et participation au conseil d'administration de la société intégrée par exemple – et d'accroître leur pouvoir de négociation. Avant l'achèvement du programme, le gouvernement transférera les parts qu'il détient dans les sociétés intégrées aux participants, lesquels en deviendront ainsi les copropriétaires.

## **D. Objectifs de développement**

### **Objectifs clés**

12. La finalité du programme est d'atténuer la vulnérabilité des petits producteurs agricoles et des transformateurs de poisson traditionnel des Maldives<sup>1</sup> grâce à l'amélioration durable de la sécurité alimentaire et des revenus, d'où une réduction de la pauvreté en milieu rural. L'objectif est de mettre en place des chaînes de valeur pour la production agricole et la transformation du poisson à travers une stratégie de commercialisation et de diversification en prise sur le marché qui entraînera une amélioration durable des revenus des producteurs agricoles et des transformateurs de poisson.

### **Objectifs relatifs aux politiques et aux institutions**

13. Le programme créera des chaînes de valeur au sein des niches de marché. Les principaux objectifs relatifs aux politiques sont d'une part, la promotion de partenariats stratégiques entre secteur public et secteur privé ainsi que d'investissements conjoints en faveur des pauvres et, d'autre part, l'introduction d'un concept de société intégrée susceptible d'être progressivement transformée en franchise professionnelle. Les résultats du programme constitueront le point de départ pour l'adoption de mesures visant la création de sociétés de franchise indépendantes privées. Le programme introduira également le concept de producteur et transformateur actionnaire potentiel de la société intégrée.

### **Cohérence avec les politiques et stratégies du FIDA**

14. Concernant l'amélioration de l'accès des producteurs agricoles et des transformateurs de poisson à des niches de marché de qualité et à des prix forts à travers une coentreprise du secteur public et du secteur privé (à savoir les sociétés intégrées), la stratégie adoptée par le programme vient étayer l'objectif stratégique du FIDA relatif à la promotion de l'accès à des techniques améliorées et à des marchés lucratifs. Le programme appuie également la Stratégie du FIDA pour le secteur privé: développement et partenariat, et les trois principales lignes d'action qui y sont inscrites: concertation, investissement et partenariat.

## **E. Harmonisation et alignement**

### **Alignement sur les priorités nationales**

15. Le programme proposé est en harmonie avec le 7<sup>ème</sup> Plan national de développement (2006-2010) ainsi qu'avec le Schéma directeur du développement agricole (2006-2020). Dans les secteurs de la pêche et de l'agriculture, les stratégies sont axées sur la diversification, la commercialisation et l'accroissement de la productivité afin d'améliorer la sécurité alimentaire, la situation nutritionnelle, les revenus tirés de l'exportation et la viabilité face aux risques environnementaux.

### **Harmonisation avec les partenaires du développement**

16. Plusieurs donateurs – la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement (Japon), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le FIDA notamment – ont, à la suite du tsunami, fourni une aide à la reprise. La Banque mondiale finance un Projet de développement humain intégré visant la mise en place et le renforcement des services sociaux dans certaines îles, tandis que la Banque asiatique de développement met en œuvre un projet de développement régional au nord et au sud du pays. Aucun donateur n'est engagé dans le développement de chaînes de valeur sur la base de partenariats avec le secteur privé.

---

<sup>1</sup> Du thon transformé selon des méthodes traditionnelles (cuisson, fumage et séchage au soleil), une spécialité des Maldives.

## **F. Composantes et catégories de dépenses**

### **Principales composantes**

17. Les composantes du programme sont les suivantes: i) mise en place de chaînes de valeur; ii) services financiers; et iii) gestion du programme. Des sociétés seront créées pour trois catégories de chaînes de valeur: i) fruits et légumes frais; ii) fruits et légumes transformés; iii) poisson. Des accords commerciaux seront conclus avec les clients des niches de marché (supermarchés, stations touristiques et marchés d'exportation), fournissant ainsi aux producteurs et aux transformateurs l'accès à des prix forts pour leurs produits de qualité. Des crédits destinés à couvrir les besoins en intrants et en commercialisation seront octroyés aux producteurs agricoles et aux transformateurs de poisson ainsi qu'aux sociétés intégrées. Une petite équipe sera instituée dans le cadre du programme afin d'en superviser la mise en œuvre. Les capacités du Ministère de la pêche, de l'agriculture et des ressources marines seront elles aussi renforcées.

### **Catégories de dépenses**

18. Les catégories de dépenses du programme seront au nombre de cinq: i) capital fixe des sociétés (5% des coûts de base); ii) fonds de roulement des sociétés (56%); iii) formation et études (16%); iv) crédit supplémentaire (16%); et v) dépenses renouvelables – traitements, indemnités, et fonctionnement et entretien (6%).

## **G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats**

### **Principaux partenaires d'exécution**

19. La responsabilité d'ensemble du programme incombera au Ministère de la pêche, de l'agriculture et des ressources marines. Un Comité de pilotage nouvellement créé veillera au respect des grandes orientations. Il sera présidé par le Ministre de la pêche, de l'agriculture et des ressources marines et y siègeront des représentants du Ministère des finances et du trésor, du Ministère du plan et du développement national, du Ministère du commerce et du développement économique, de la Chambre de commerce et d'industrie et des groupes cibles. Chaque société intégrée sera créée en application des dispositions du Company Act et sera gérée par un conseil d'administration nommé lors de la réunion annuelle des actionnaires, auquel siègeront également des représentants des producteurs et des transformateurs désignés par les associations de producteurs et transformateurs qui seront mises en place.

### **Responsabilités en matière d'exécution**

20. L'UCP assurera la supervision quotidienne de la mise en œuvre du programme. Les sociétés intégrées seront responsables de la gestion des chaînes sur la base des programmes d'activité annuels et des contrats à terme passés avec les producteurs agricoles et les transformateurs de poisson. La gestion de ces sociétés bénéficiera de l'assistance technique fournie par une société privée sous la forme d'une équipe spécialisée dans la mise en place et la gestion de ce type de société. Pour faciliter la fourniture des services nécessaires, des associations de producteurs agricoles ou de transformateurs de poisson spécialement créées prendront en charge les aspects logistiques de la fourniture d'intrants et de la commercialisation. Les activités de recherche appliquée en matière d'agriculture et de pêche seront menées par des centres agricoles et d'autres sections du Ministère de la pêche, de l'agriculture et des ressources marines. La Bank of Maldives et la Maldives Finance Leasing Company financeront respectivement le fonds de roulement et le petit équipement nécessaire aux producteurs et transformateurs ainsi qu'aux sociétés intégrées.

### **Rôle de l'assistance technique**

21. Les trois sociétés de franchise seront gérées par des équipes professionnelles recrutées à travers une procédure d'appel d'offres international lancée dans la région. Des experts techniques nationaux et internationaux seront mobilisés pour

l'appel d'offres d'investisseurs, la création des trois sociétés intégrées et la négociation des accords de gestion de ces sociétés.

### **Situation des principaux accords d'exécution**

22. Durant la première année du programme, on procédera à l'élaboration de l'acte constitutif de chaque société intégrée, à la signature d'accords de financement et commerciaux avec le secteur privé ainsi qu'à l'établissement d'un mémorandum d'accord avec les organismes d'exécution. En outre, le Ministère des finances et du trésor signera des accords subsidiaires avec la Bank of Maldives et avec la Maldives Finance Leasing Company.

### **Principaux partenaires financiers et montants engagés**

23. Le coût total du programme est de 6,8 millions de USD sur cinq ans. Il sera cofinancé grâce à: un prêt du FIDA à hauteur de 3,5 millions de USD (51%); des fonds fournis par le secteur privé à hauteur de 1,5 million de USD (22%); des ressources disponibles octroyées par la Bank of Maldives à hauteur de 0,5 million de USD (8%); et une contribution du gouvernement à hauteur de 1,3 million de USD.

## **H. Avantages et justification économique et financière**

### **Principales catégories d'avantages découlant du programme**

24. Le programme touchera 8 400 personnes (soit 1 200 ménages), dont 5 600 vivent de la vente des produits agricoles et 2 800 de la transformation du poisson. Environ 600 parmi les ménages du groupe cible seront dirigés par des femmes. Les principaux avantages quantifiables seront l'accroissement de la production et l'amélioration de la qualité des fruits et légumes frais, des fruits et légumes transformés et du poisson transformé.

### **Viabilité économique et financière**

25. Selon les calculs, la rémunération du travail passera de 30 à 50% et le taux de rentabilité financière d'une entreprise standard dépassera 50%. Selon l'estimation du scénario de base, le taux de rentabilité économique (TRE) s'établit à 53,4%. Les résultats sont sensibles aux variations des bénéfices, une baisse de 20% ramenant le TRE à 15,6%. Le programme est moins sensible aux variations de coût: une hausse de 20% aboutira encore à un TRE de 23,7%.

## **I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement**

### **Modalités de gestion des savoirs**

26. Les éléments novateurs du programme étant nombreux, une supervision étroite sera indispensable. La participation du secteur privé et de l'assistance technique à la gestion des chaînes de valeur nécessitera de faire appel aux compétences du secteur privé dans les missions de supervision et d'ajuster le processus de supervision. En conséquence, le FIDA assurera la supervision directe du programme. À l'issue des missions de supervision, des ateliers de brève durée seront organisés; réunissant les différentes parties prenantes, ils seront l'occasion d'examiner les résultats et de diffuser les enseignements tirés de l'expérience.

### **Innovations en matière de développement**

27. Les éléments introduits par le programme seront les suivants: a) la mise en place de chaînes de valeur afin que les producteurs agricoles et les transformateurs de poisson puissent avoir accès à des niches de marché de qualité; b) l'utilisation d'une marque distinctive permettant de renforcer la dépendance mutuelle des acheteurs et des producteurs afin d'obtenir des prix intéressants; c) le concept de société intégrée et sa transformation successive en franchise professionnelle; et d) la promotion de partenariats entre secteur public et secteur privé par le biais d'opérations conjointes menées avec de gros co-investisseurs privés.

### **Approche d'élargissement**

28. Le programme permettra de générer l'expérience nécessaire afin d'évaluer l'opportunité de créer des franchises professionnelles. Compte tenu de l'intérêt manifesté par les entrepreneurs privés, il est prévu, pour ce qui est de l'élargissement des activités, de ne faire appel qu'à des fonds privés. Les sociétés intégrées devront cependant jeter d'abord les bases d'une politique appropriée en matière de concession de licence.

## **J. Principaux risques**

### **Principaux risques et mesures d'atténuation**

29. Plusieurs risques existent et devront être étroitement surveillés par les missions de supervision directe. En premier lieu, que le programme démarre en l'absence de co-investisseurs, alors que ceux-ci sont essentiels non seulement pour leur apport financier mais également pour leur savoir-faire et leur connaissance des différents acteurs. Pour atténuer ce risque, un certain nombre d'investisseurs privés potentiels ont été identifiés durant la phase de conception et un modèle d'accord juridiquement contraignant a été élaboré afin d'accélérer le processus de sélection. En deuxième lieu, que des procédures inadéquates associées à des institutions faibles viennent entraver la mise en œuvre. Des dispositions ont donc été prises afin de garantir une assistance technique et une flexibilité appropriées. En troisième lieu, que l'assistance technique pour la gestion des sociétés intégrées manque des compétences techniques nécessaires. Ce risque sera atténué par un processus de passation des marchés transparent et concurrentiel. En quatrième lieu, que la demande et les prix du marché extérieur fluctuent. Pour tempérer ce risque, une certaine latitude sera concédée aux sociétés intégrées dans le sens d'une réorientation des ressources vers d'autres positions de marché.

### **Classification environnementale**

30. À l'issue des procédures d'évaluation environnementale du FIDA, le programme a été classé en catégorie B car il ne devrait pas avoir d'impact négatif notable sur l'environnement. Les interventions seront mises en œuvre uniquement au moyen de techniques et pratiques confirmées, dans une optique de planification participative et de suivi régulier afin de garantir la prise en compte immédiate de tout impact négatif sur l'environnement.

## **K. Durabilité**

31. Selon les projections financières, à l'issue du programme, les trois sociétés intégrées seront viables et, pour répondre à la demande, élargiront leurs activités avec la création de nouvelles franchises. Les associations de producteurs et de transformateurs assumeront progressivement de nouvelles responsabilités, notamment le contrôle de la gestion des sociétés. La durabilité environnementale sera favorisée par l'utilisation de l'irrigation au goutte-à-goutte et l'agriculture biologique.

## **II. Instruments juridiques et autorité**

32. Un accord de prêt entre la République des Maldives et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le prêt proposé sera consenti à l'emprunteur. Les garanties importantes figurent dans l'annexe ci-jointe.
33. La République des Maldives est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.
34. Je certifie que le prêt proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

### **III. Recommandation**

35. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le prêt proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds fera à la République des Maldives un prêt libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à deux millions trois cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (2 350 000 DTS) venant à échéance le 15 avril 2047 ou avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) par an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président  
Lennart Båge



## **Garanties importantes incluses dans l'accord de prêt négocié**

Négociations conclues le 19 juillet 2007

### **Parité entre les sexes**

36. Le Gouvernement de la République des Maldives (le Gouvernement) s'assurera que la question de la parité est prise en compte dans toutes les activités du programme et pendant toute sa durée d'exécution. Il fera en sorte que: i) le projet favorise l'action des femmes en faveur du changement dans le contexte du développement social et économique local; ii) la priorité soit accordée à la formation des femmes; iii) le programme encourage les femmes à exercer des responsabilités et à participer aux prises de décisions, tant au sein du ménage qu'au niveau de la communauté; et iv) la priorité soit accordée aux femmes qualifiées lors du recrutement du personnel du projet. Il veillera en particulier à ce que la sélection et le recrutement des cadres du programme soient opérés dans le souci de la parité, et que, toutes choses étant égales par ailleurs, la préférence aille aux candidatures féminines.

### **Peuples autochtones**

37. Le Gouvernement fera en sorte que les difficultés des peuples autochtones reçoivent, le cas échéant, toute l'attention qu'elles méritent lors de la mise en œuvre du programme, et, à cet effet, il s'assurera que:
- le programme est exécuté conformément aux dispositions de la législation nationale en vigueur concernant les peuples autochtones;
  - les peuples autochtones sont correctement et équitablement représentés dans toutes les instances locales de planification des activités du programme;
  - les droits des peuples autochtones sont dûment respectés;
  - les peuples autochtones participent à la concertation sur les politiques publiques et à la gouvernance locale;
  - les dispositions des déclarations, traités et/ou conventions ratifiées par le gouvernement à leur sujet sont respectées;
  - le programme n'empiétera pas sur les territoires traditionnels utilisés ou occupés par des communautés autochtones.

### **Suivi**

3. Afin d'être en mesure d'évaluer comme il convient la mise en œuvre du programme, un système de suivi propre à ce dernier sera mis en place dans les douze (12) mois suivant sa date d'entrée en vigueur. Le Gouvernement veillera à ce que les critères définis et imposés par le FIDA dans le cadre de son système de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI) et en application de ce système, tels que communiqués par le Fonds à l'emprunteur, fassent partie intégrante du suivi du programme.

### **Rapports d'activité**

- 4
- Rapports d'activité semestriels. Afin d'établir et de présenter les rapports semestriels et les rapports annuels consolidés, chaque partie au programme présentera un rapport d'activité semestriel présentant les progrès réalisés au cours de la période sur le plan technique et matériel, accompagné des états financiers récapitulant les dépenses du trimestre considéré.
  - Rapports d'activité annuels. Les rapports d'activité annuels, établis à partir des rapports d'activité semestriels, seront préparés, traités et finalisés de la même manière que ces derniers.

**Zone d'intervention prioritaire**

5. Les îles appelées à faire l'objet d'une intervention immédiate dans le cadre du programme seront sélectionnées conjointement par le Ministère des pêches, de l'agriculture et des ressources marines du Gouvernement (MPARM) et par les co-investisseurs concernés, sur la base des critères suivants: i) proximité et coût de l'acheminement des produits jusqu'au centre de distribution; ii) intérêt manifesté par les paysans et les transformateurs de poisson à l'idée de participer aux activités des sociétés intégrées; et iii) incidence de la pauvreté et de la vulnérabilité au sein du groupe cible. L'agent principal du programme pourra sélectionner d'autres îles en cours d'exécution, à condition que celles-ci soient situées à proximité du siège de l'un des co-investisseurs. Le choix de ces nouvelles îles et leur intégration au programme se fera en concertation avec le FIDA.

**Mesures en matière de gestion des pesticides**

6. Le Gouvernement se conformera au Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides et s'assurera qu'aucun des pesticides fournis dans le cadre du programme ne soit classé comme "extrêmement dangereux" ou "très dangereux" par l'Organisation mondiale de la santé.

**Protection des ressources naturelles**

7. Le Gouvernement prendra toute mesure raisonnable pour assurer le respect de la législation en vigueur afin de préserver les ressources naturelles dans la zone du programme. Il prendra toutes les mesures qui s'imposent pour assurer la durabilité du programme sans porter préjudice à l'environnement, et il favorisera la participation locale durant l'exécution du projet, car il s'agit d'un facteur essentiel pour la protection de l'environnement.

**Exploitation et entretien**

8. Le Gouvernement veillera à ce que des moyens humains et financiers suffisants soient prévus pour assurer le fonctionnement et l'entretien des équipements financés sur le budget du programme et pour couvrir les dépenses renouvelables y afférentes au moins pendant la durée de vie utile de ces équipements au cours de la durée d'exécution du programme et une fois celui-ci achevé.

**Assurances**

9. Le Gouvernement assurera le personnel du projet contre les risques de maladie et d'accident conformément aux pratiques habituelles en vigueur dans la fonction publique des Maldives. Le Gouvernement assurera tous les véhicules et autres équipements utilisés dans le cadre du programme pour des risques et des montants conformes aux bonnes pratiques. Dans l'un et l'autre cas, le gouvernement pourra affecter une partie du produit du prêt au financement des primes d'assurance.

**Principaux responsables du projet**

10. Le Gouvernement fera en sorte que le coordonnateur du programme occupe ses fonctions jusqu'à la date d'achèvement de celui-ci, sous réserve qu'il s'acquitte de sa mission de manière satisfaisante, cet aspect étant évalué en fonction des obligations de services en vigueur aux Maldives, et en concertation avec le FIDA.

**Autorisations**

11. Le Gouvernement accordera à toutes les parties au projet les délégations de pouvoir et autres autorisations exigibles en vertu de ses procédures nationales pour exécuter le programme conformément à l'accord de prêt.

**Utilisation des véhicules et des autres équipements du projet**

12. Le MPARM s'assurera que:
- a) tous les véhicules et autres équipements acquis dans le cadre du programme sont bien affectés à son exécution; et
  - b) tous les véhicules et autres équipements transférés au programme ou acquis dans le cadre de ce dernier sont exclusivement affectés à son exécution.

**Fraude et corruption**

13. Le Gouvernement portera dans les plus brefs délais à l'attention du FIDA toute allégation ou suspicion de fraude ou de corruption en rapport avec l'exécution du programme, dont il a connaissance ou qui lui a été signalée.

**Suspension**

14. a) Le FIDA peut suspendre, en tout ou en partie, le droit du Gouvernement de solliciter des retraits sur le compte du prêt, si l'un des faits énoncés à l'article 12.01 des conditions générales, l'un des faits mentionnés dans le présent document ou l'un des faits suivants se produit:
- i) l'un des accords conclus avec les sociétés intégrées, l'accord de prêt subsidiaire, l'accord subsidiaire de crédit-bail, ou l'une quelconque de leurs dispositions, a fait l'objet d'une dérogation, d'une suspension, d'une abrogation, d'un amendement ou de toute autre modification sans le consentement préalable du FIDA, et ce dernier considère que cette dérogation, suspension, abrogation ou autre modification a eu ou est susceptible d'avoir un effet préjudiciable grave sur le programme;
  - ii) le coordonnateur du programme a été relevé de ses fonctions sans le consentement préalable du FIDA;
  - iii) une autorité compétente a engagé des mesures visant à dissoudre le MPARM ou à suspendre ses activités, ou il a été engagé une action ou une procédure visant à répartir les éventuels actifs de l'agent principal du programme entre ses créanciers;
  - iv) le FIDA, après avoir dûment consulté le Gouvernement, considère que les avantages matériels du programme ne parviennent pas aux groupes cibles, ou qu'ils échoient à des personnes qui n'en font pas partie;
  - v) le Gouvernement ou le MPARM ne se sont pas conformés à l'une quelconque des clauses supplémentaires énoncées dans l'accord de prêt, et le FIDA considère que ce manquement a eu, ou est susceptible d'avoir, un effet préjudiciable grave sur le programme;
  - vi) le FIDA a notifié au Gouvernement que des allégations crédibles de corruption ou de manœuvres frauduleuses en relation avec le programme avaient été portées à son attention, et le Gouvernement n'a pas pris en temps utile des mesures appropriées pour y remédier à la satisfaction du FIDA; et
  - vii) les marchés ne sont pas passés conformément aux dispositions de l'accord de prêt.
- b) Le FIDA suspendra, en tout ou en partie, le droit du Gouvernement de solliciter des retraits sur le compte du prêt si le rapport d'audit exigé aux termes de l'accord de prêt n'a pas été dûment établi dans les douze mois (12) suivant la date de clôture de l'exercice comptable précisée aux termes dudit accord.

**Conditions préalables aux décaissements**

15. Le décaissement du produit du prêt est subordonné à la satisfaction des conditions préalables énoncées ci-dessous:
- i) décaissements relatif aux dépenses concernant les immobilisations et les fonds de roulement des sociétés intégrées: ces dernières ont été dûment créées conformément à la loi sur les sociétés en vigueur aux Maldives (loi n° 10/96), et leurs marques et dénominations commerciales respectives ont été dûment déposées conformément à la législation des Maldives;
  - ii) décaissements relatifs aux dépenses concernant les crédits supplémentaires: le projet d'accord de prêt subsidiaire et le projet d'accord de crédit-bail subsidiaire ont été approuvés par le FIDA; un exemplaire desdits accords signé, conforme en substance à la version approuvée, a été transmis au FIDA; et toutes les conditions préalables à l'entrée en vigueur ou à la validité de ces accords (autres que l'entrée en vigueur des documents de prêt) sont remplies; et
  - iii) décaissements relatifs aux dépenses engagées dans le cadre du programme: l'unité de coordination du programme a soumis pour approbation au Comité de pilotage et au Gouvernement un programme de travail et budget annuel concernant la première année d'exécution du programme, et ce projet a été approuvé.

**Conditions préalables à l'entrée en vigueur**

16. L'entrée en vigueur de l'accord de prêt du programme est subordonnée à la satisfaction des conditions préalables énoncées ci-dessous:
- a) l'agent principal du programme a nommé le coordonnateur du programme, avec l'approbation du FIDA;
  - b) le Gouvernement a dûment ouvert le compte spécial et l'agent principal du programme a dûment ouvert le compte du programme;
  - c) le Gouvernement a dûment établi le comité de pilotage et l'agent principal du programme a dûment établi l'unité de coordination du programme;
  - d) l'accord de prêt du programme a été dûment signé, et sa signature et son exécution par le Gouvernement ont été dûment autorisées et ratifiées par toutes les instances administratives et gouvernementales compétentes; et
  - e) le Gouvernement a remis au FIDA un avis juridique favorable délivré par le Ministre de la justice ou par toute autre autorité juridique agréée par le FIDA et acceptable tant dans la forme que sur le fond par le FIDA.

## **Key reference documents**

### **Country reference documents**

The 7<sup>th</sup> National Development Plan (2006-2010)

The Agricultural Development Master Plan (2006-2020)

Vulnerability and Poverty Assessment 2004, Ministry of Planning and National Development, Male' 2006.

### **IFAD reference documents**

Project design document (PDD) and key files

Learning Note on Rural Finance

Learning Note on Micro and Small Enterprise (MSE) Development

Learning Note on Sustainability

Administrative Procedures on Environmental Assessment

Prerequisites of Gender Sensitive Design

Private Sector Partnership and Development strategy

IFAD Rural Enterprise Strategy

### **Other miscellaneous reference documents**

ADB. 2005b. Commercialization of Agriculture in the Maldives. TA No. 4337-ML. Asian Development Bank and Government of the Republic of Maldives. April

FAO Working Paper. 2006. Maldives: Opportunities for Risk Management in Agriculture and Fisheries. FAO Working Paper Report No. 06/004-IFAD-MDV. Food and Agricultural Organization of the United Nations, Rome.

FAO. 2005. Master Plan for Sustainable Food Security, Agriculture and Regional Development, FAO-TCP/MDV/3001. Food and Agriculture Organization, United Nations and Ministry of Fisheries, Agriculture and Marine Resources, Republic of Maldives.

GOM. 2005. National Recovery and Reconstruction Plan: Projects and Projects. Ministry of Planning and National Development, Republic of Maldives, March, 2005.

World Bank. 2005. Maldives: Tackling the Budget Crisis. The World Bank Group, [www.worldbank.org/website/external/news](http://www.worldbank.org/website/external/news). (October 3, 2005).

# Logical framework

Narrative summary	Key performance indicators	Means of verification	Assumptions and risks
<b>OVERALL GOAL</b>			
To reduce the vulnerability and poverty of small farmers and small fish processors and improve their food and income security on a sustainable basis.	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Nb (and % total) of households with improved living conditions, by occupation and status and gender of household head</li> <li>- Nb (and % total) of households with increased assets/income, by occupation and status and gender of household head</li> <li>- Nb (and % total) of households who rose above the poverty line, by occupation and status and gender of household head</li> <li>-% reduction in out-migration by islanders</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Household and impact surveys;</li> <li>-Socio-economic surveys</li> </ul>	
<b>PROJECT PURPOSE</b>			
<p>To develop agriculture and Maldives fish value chains (from production to marketing) using a market-driven commercialization and diversification strategy that improves and sustains the incomes of small farmers and small fish processors.</p> <p><b>Targets: 5,600 small farmers and 2,800 small fish processors; of whom 600 women-headed households.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Internal rates of returns for enterprises exceeds 50%</li> <li>- Rates of return of value chain companies of at least 14% (fresh products); 26% (processed products); and 30% (fish)</li> <li>- % increase in household income, by occupation and status and gender of household head</li> <li>- % increase in the share of Maldives-made fish processed products (from small processors) into tourist resorts, and domestic and export markets</li> <li>-% increase in the share of Maldives-grown fresh and processed agricultural produce (from small holders) into the domestic and tourist resort-based market</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- National statistics</li> <li>- Subsector studies</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Macroeconomic and political stability.</li> <li>-No major drop in commodity prices</li> <li>-No major market disruption</li> <li>-No external economic shocks or environmental disasters</li> <li>-Continuous, favourable policy framework and commitment of all stakeholders.</li> </ul>
<b>INTENDED OUTCOMES</b>			
<p><u>Component 1:</u> Increased, sustainable access by 1,200 male and female smallholder producers and small dried fish processors to high value niche markets and to premium prices through their participation (and eventual share) in three Value Chain Companies engaged in value-chain development</p> <p><u>Component 2:</u> Increased access of smallholder producers and small fish processors, and by their Value Chain Companies, to financing products necessary to acquire working capital and equipment, or to leased equipment.</p> <p><u>Component 3:</u> Increased capacity of the Ministry of Fisheries, Agriculture and Marine Resources to manage, steer, monitor and evaluate a highly innovative project involving private sector actors</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amount of private co-investments mobilized, by VCC</li> <li>-Value of sales generated, by VCC, year and product line</li> <li>- % of total yearly sales value retained by producers and processors</li> <li>- Average increase in premium prices obtained at farm gate, by year and product</li> <li>- % of women among producers and processors</li> <li>-Amount of sales revenues controlled by female producers/processors, by VCC and by year</li> <li>- % of inspected produce (in volume) duly certified by the Health Laboratory</li> <li>- Nb of producers/processors granted a share in the VCC, by gender</li> <li>- Nb of producers/processors accessing working capital, by VCC and by gender</li> <li>- Nb of producers/processors accessing equipment, by FC and by gender</li> <li>- Total value of equipment leased to VCC, by VCC and type of equipment</li> <li>- Average repayment rate, by type of loans, VCC and by producers/processors' gender</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Monitoring and impact surveys</li> <li>-MOFAMR Reports</li> <li>-Franchise Companies' records</li> <li>-Programme records</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Strategic customers are interested to invest in Franchise Companies and have the financial means to do so</li> <li>-Value chain company operator performs to expectations.</li> <li>- Public administration regulations and their application do not constrain effective, market-driven operations of the FC</li> </ul>

